



Essai sur le Saint-Esprit et l'expérience chrétienne

La naissance d'en haut Scellés par l'Esprit

Le terme grec employé pour « *le sceau de l'Esprit* » se rapporte à l'estampille, à l'inscription faite par un cachet servant à authentifier et à prouver l'accord entre des contractants ou la réalité d'une propriété. L'apposition d'un sceau ratifie et atteste la volonté et les droits du maître. C'est ainsi que, dans l'antiquité, les esclaves, les soldats et les prisonniers de guerre étaient « marqués » au nom de l'empereur ou de leur propriétaire. Le sceau était même devenu l'emblème de telle ou telle divinité ainsi que le signe de consécration des fidèles qui la servaient, qui étaient liés à leur dieu, enrôlés à son culte et à sa dévotion. Selon Ézéchiél 9.4-6, Dieu a fait marquer ses serviteurs d'un signe sur le front qui leur assurera le salut et la protection de tout mal. Tous les chrétiens portent une marque analogue (Ap 7.3; 9.4; 14.1).

Ainsi, le fidèle appartenant à son Seigneur est consigné à son service et le don du Saint-Esprit scelle cette appartenance. La nouvelle créature vivant du Saint-Esprit a en elle le signe de son agrégation à la Nouvelle Alliance et, par conséquent, le gage qu'elle obtiendra tous les biens. Ce sceau de l'Esprit est donc une garantie infaillible objectivement et subjectivement, une preuve que l'on est fils de Dieu, aimé du Père, affranchi de l'esclavage du péché. C'est pourquoi le sceau est lié aux arrhes; l'un entraîne l'autre. La dépendance d'une vie sous la motion du Saint-Esprit ne peut qu'assurer l'entrée au ciel, en vue du jour de la rédemption définitive (2 Co 5.1-5).

Cette emprise vitale de l'Esprit sur le converti s'est accomplie dès le premier jour de son engendrement d'en haut (Ga 3.2). C'est en effet au Saint-Esprit, conjointement avec le Christ, qu'est attribuée la régénération, le renouvellement du baptême (Tt 3.5). Puisqu'il communique la nature et la vie nouvelle qui font du croyant un fils de Dieu et un frère du Christ au sens le plus réaliste de ces termes, l'Esprit Saint est appelé « *Esprit de filiation* ». Il faut comprendre que c'est grâce à lui que nous sommes établis originellement par rapport à Dieu dans les relations d'enfants à Père, mais aussi que toute la vie sera conduite, sous son influence, dans un authentique esprit de fils adoptifs, esprit de fidélité, d'amour, de confiance, et non dans la sécheresse de cœur et dans la crainte des esclaves.

Ce thème mérite à son tour un examen indépendant du fait que les partisans des thèses pentecôtistes lui attachent une importance spéciale. Le sceau de l'Esprit constituerait une deuxième expérience chrétienne. C'est Éphésiens 13 qui leur fournit l'argument principal. Au point de vue strictement grammatical, on peut en effet envisager que le sceau de l'Esprit suit notre acte de croire. L'original grec se trouve au passé. Nous ferons toutefois remarquer que le passé de l'original grec n'est pas l'équivalent de notre passé simple. Il désigne à cet endroit une forme particulière du grec connue sous

le nom d'aoriste. Le verbe n'est pas en rapport avec le temps passé comme tel, qu'il s'agisse du présent ou du futur, mais avec l'état et l'action. Il précise l'action en tant que complétée ou incomplète et indéfinie. Ce serait simplifier à l'extrême que de chercher à identifier l'aoriste avec notre passé simple. Du participe aoriste, on peut déduire qu'il y a eu un intervalle entre l'action de croire et le fait d'avoir été scellés. Une illustration de l'emploi de l'aoriste éclairera notre propos. Nous l'empruntons à l'Évangile.

Dans l'expression suivante, la phrase grecque « apokritheis eipen » (ayant répondu, il dit), Jésus semble à première vue avoir répondu, et ensuite dit; le « apokritheis » se trouve à l'aoriste, exactement comme dans le passage d'Éphésiens avec « avoir cru » (« pisteusantes »). Il serait absurde de traduire le passage de l'Évangile par « *Jésus a parlé après avoir répondu* ». Plus absurde encore serait de soutenir qu'il soit possible de répondre sans au préalable avoir parlé! En fait, le rapport entre avoir cru et avoir été scellé est le même que celui entre avoir cru et avoir été justifié. Logiquement, la foi précède la justification, mais sans qu'on puisse en conclure qu'un certain laps de temps s'écoule entre le moment de croire et celui où l'on est justifié. On ne peut pas soutenir qu'il est possible de croire en Christ sans être aussi et en même temps justifié par la foi en lui. L'examen d'Éphésiens 1 confirmera cette idée. Selon le verset 3, « *Dieu nous a bénis de toutes sortes de bénédictions* ». Il serait absurde de penser que certains chrétiens n'ont pas été scellés par l'Esprit ou qu'ils n'ont obtenu qu'une partie de la bénédiction. La suite du verset cherche à expliquer la nature spirituelle des bénédiction obtenues, telles que l'élection, l'adoption et la rédemption. Le sceau de l'Esprit se trouverait-il dans une catégorie de bénédictions n'appartenant pas à la première série? Notons de nouveau l'expression « *en Christ* ».

Nous sommes élus en lui, par lui, sauvés grâce à lui. Nous avons également été scellés par lui et en lui. Est-il concevable d'être en Christ sans être scellés en lui? L'Esprit est le gage de notre héritage. Un gage est à la fois l'assurance qu'on recevra l'héritage et le premier versement de celui-ci. L'idée contenue dans le terme « sceau » ne permet pas de penser à une deuxième bénédiction suivant la première. Le sceau de l'Esprit atteste notre appartenance à Dieu. Les arrhes de l'Esprit sont donc l'Esprit en personne.

On a conclu du livre des Actes qu'on pouvait être chrétien... sans avoir été nécessairement scellé de l'Esprit. On doit plutôt se demander si de telles personnes avaient été véritablement chrétiennes. Les disciples de Samarie avaient simplement cru à Philippe et à son discours au sujet du Royaume, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'ils s'étaient véritablement convertis au Christ de l'Évangile. Parmi eux se trouvait même, rappelons-le, un certain Simon le magicien. Même situation chez les disciples d'Éphèse. Ils n'avaient pas entendu parler de l'Esprit, peut-être même pas de celui de Jésus. Ils étaient seulement familiers avec le baptême de Jean. Ce n'est qu'à la suite de la prédication de Paul qu'ils furent baptisés en Christ. Dans aucun de ces deux passages il n'est fait mention du sceau de l'Esprit. Tous, sans distinction, reçoivent l'Esprit. Ce qui, de l'aveu même des pentecôtistes, fait partie de la première expérience. Il n'existe aucune indication selon laquelle ces chrétiens aient fait l'objet d'une seconde expérience, plus profonde que la première.

Selon le réformé B.B. Warfield, même si on venait à ôter le vocable « Dieu » de certains systèmes théologiques (?), tels que celui des pentecôtisants, ces derniers ne cesseraient pas moins de subsister... Des distinctions entre chrétiens scellés et non-scellés créent de graves malaises pour l'exercice de la foi. Des chrétiens s'imaginant n'avoir pas été scellés s'efforceront de créer artificiellement un sceau personnel. Nous rappelions dans le paragraphe précédent qu'il n'existe pas de raison biblique légitime permettant de s'attendre à une deuxième bénédiction. Après celle-ci, nous pourrions en exiger encore une troisième, puis une quatrième, et ainsi de suite... Aucune expérience spirituelle ne peut se placer sous contrôle humain. Dieu seul peut en évaluer l'authenticité et la profondeur, bien qu'il désigne certains critères, les siens, pour nous donner des points de repère. Dans sa miséricorde, il accorde à nos existences misérables la plénitude même de la vie du Christ. Une telle certitude nous permet d'œuvrer avec consécration à notre salut. Celui qui opère en nous le vouloir et le faire nous rendra parfaits. Même le pouvoir de l'enfer ne prévaudra pas contre nous, contre la puissance de l'Esprit qui est en nous comme le gage de notre salut parfait achevé par le Christ.

Aaron Kayayan, pasteur

Essai sur le Saint-Esprit et l'expérience chrétienne. Perspectives Réformées, 1994.

L'auteur (1928-2008) a été pasteur réformé en France et a exercé un ministère radiophonique pour l'Europe, le Québec, l'Afrique francophone et l'Arménie.

www.ressourceschretiennes.com



2016. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons. Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))